

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°54 Arrêté du 21 mars 1925 promulguant

n°54

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 mars 1925

Numéro JO
n° 340 du 31/03/1925

Date du numéro
31 mars 1925

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1 octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent ; _ Vu le décret du 14 février 1925 (inséré au Journal officiel de la République française du 22 février 1925, page 1958), modifiant le décret du 6 août 1921, sur l'organisation générale du personnel du personnel dans le trésorier coloniale;

TEXTE INTÉGRAL

art1

, — Est promulgué dans la colonie, pour y être exécuté selon ses formes et tenues, le décret du 14 février 1925, modifiant le décret du 6 août 1921 sur l'organisation générale du personnel dans le trésorier coloniale, art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie

chapon-baissac